

RECAPITULATIF MODALITES Appel à projets « Emploi Associatif »

Calendrier	Du 15 juin au 5 août 2022
Associations éligibles	<ul style="list-style-type: none">- Association employant 0 ou 1 salarié- Association exerçant dans les thématiques :<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Jeunesse,<input type="checkbox"/> Lutte contre la pauvreté,<input type="checkbox"/> Transition écologique,<input type="checkbox"/> Alimentation durable,<input type="checkbox"/> Egalité des droits
Présentation de l'AAP	Cette aide s'adresse aux associations éligibles recrutant un jeune de moins de 26 ans pour les accompagner dans le développement de leur projet associatif, soutenir l'implication des jeunes dans le secteur associatif et développer les petites associations.
Périmètre géographique de l'action	<ul style="list-style-type: none">- Tout le territoire breton<ul style="list-style-type: none">➔ avec une exception pour les projets ayant lieu sur les territoires métropolitains de Rennes ou Brest : limité aux Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none">- recrutement d'un jeune de moins de 26 ans- CDI ou CDD de 12 mois minimum (hors apprentissage et service civique)- Quotité de travail minimum : 50%- Respect des thématiques éligibles- Fiabilité du projet associatif (vitalité du bénévolat...)- Modèle économique viable (co-financements...)- Effet levier, plus-value du recrutement pour l'association, son projet et le territoire
Modalités de soutien financier	<ul style="list-style-type: none">- 10 000 € maximum pour un temps plein- Subvention limitée à 30% du coût total du poste- Passage en CP du 8 décembre 2022- Aide non renouvelable
Pièces justificatives nécessaires	<ul style="list-style-type: none">- Plan de financement- Statuts- Fiche de poste- Projet de contrat de travail- Liste membres du CA- Bilan et compte de résultat- Rapport d'activités de l'association

Dépôt à faire sur PDA et détail de l'AAP sur bretagne.bzh